

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, MASSON Régine, LEDO Nadine, BAUDRY Laurence, MASSELINE Stéphane, LEDO Antoine et VALLIN Morgan

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LECLERC Gaëlle

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

### 1~ Salle

- Consultation BET Géotechnique

Délibération 2024.004

Lors du dernier conseil municipal (en date du 5 décembre), la commune était autorisée à procéder aux appels d'offres pour la construction de la salle.

La société ARCAADE a effectué la 1<sup>ère</sup> consultation pour la géotechnique et la gestion des eaux pluviales. Cette dernière a dû être relancée une deuxième fois car aucune entreprise n'avait répondu lors de la 1<sup>ère</sup> consultation.

Pour la 2<sup>ème</sup> consultation, une seule entreprise a répondu. C'est la société E<sup>2</sup>GEO qui a été retenue pour la 1<sup>ère</sup> phase de construction.

Cette dernière peut intervenir à partir du 19 mars si le conseil municipal valide cette consultation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accepter les devis d'un montant de 4860 € TTC pour les sondages et 1080 € TTC pour l'étude d'infiltration et gestion des eaux pluviales de la société E<sup>2</sup>GEO.

## **2~ Budget**

- Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023  
Délibération 2024.005

Mme LECLERC Gaëlle, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Sous la présidence de Madame Régine MASSON, la doyenne des membres présents, le Conseil municipal examine le compte de gestion 2023, présenté par M. LE GALL, M. HAMEL et Mme PETIOT, receveurs à Fécamp et le compte administratif 2023, qui se résument ainsi :

### **Section de fonctionnement :**

Recettes	280 165.11 €
Dépenses :	179 696.65 €
Excédent :	100 468.46 €
Excédent antérieur reporté :	17 780.66 €
<b><u>Excédent global de clôture :</u></b>	<b>118 249.12 €</b>

### **Section d'investissement :**

Recettes :	129 909.27 €
Dépenses :	70 625.71 €
Excédent :	59 286.56 €
Excédent Inv. Reporté	73 864.76 €
<b><u>Excédent global de clôture :</u></b>	<b>133 148.32 €</b>

Restes à réaliser : 1 004 866.49 €

Après délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 avec :

- 6 voix Pour
- 2 Abstentions

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

- Affectation du résultat

Monsieur le Maire ajourne la délibération en raison de manque d'éléments et avis de la perception.

## **3~ Périscolaire**

- Convention de mise à disposition des locaux de l'école pour le périscolaire  
Délibération 2024.007

En 2021, à la suite de la création du RPC Normanville / Thiouville, le périscolaire a été transféré dans les locaux des anciennes classes à Thiouville.

Une convention de mise à disposition des locaux de l'école pour le périscolaire a été signée entre la commune de Thiouville et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour la période 2021/2023.

Cette dernière arrive à expiration.

Le périscolaire a été reconduit dans les locaux de l'école de Thiouville pour la période 2024-2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents, décide de :

- **SIGNER** la convention de mise à disposition des locaux de l'école pour le périscolaire pour la durée des années civiles 2024-2026.

#### **4~ Espaces verts**

- Monsieur le Maire fait un état des lieux et des coûts de travail établi entre l'agent communal, M. JOLLY et Terre Caux'Paysage. Le constat est que le travail entre ces 3 acteurs est efficace, de proximité, avec une entente conviviale.

- M. LEMETTAIS Christophe fait un compte rendu sur l'éventualité de mise en vente du tracteur par une vente aux enchères. Il s'est renseigné auprès de la société française AGORASTORE, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne des biens d'équipement et immobiliers des collectivités territoriales, administrations publiques et des entreprises françaises.

En passant par une société, on évite les difficultés de questionnement de l'attribution. La société s'occupe de l'ensemble de la procédure, il faut juste lui fournir des photos et une description du bien.

M. MASSELINE aimerait que l'on réfléchisse à garder le tracteur et l'équiper avec un broyeur ou une saleuse.

Le Conseil municipal propose de faire estimer le tracteur et le sujet sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

La délibération est ajournée.

#### **5~ Recensement des zones d'accélération des énergies renouvelables**

La préfecture a sollicité les communes du département sur le lancement de la démarche d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables. Cette loi du 10 mars 2023 relative à « l'accélération de la production d'énergies renouvelables » met les communes au centre du dispositif de planification territoriale leur offrant la possibilité de définir des zones où elles souhaitent voir prioritairement les projets d'ENR s'installer (photovoltaïques, solaires, éoliens, biogaz...). Une « zone d'accélération » retenues permet d'avoir des avantages réglementaires (rapidité d'instruction du dossier notamment) et fiscaux.

3 types de zones :

- Les zones d'accélération (pour 1 ou plusieurs types d'énergies) : sachez que les zones retenues peuvent être privées ou publiques. Pour rappel, si vos retours sont positifs, vos avis seront soumis au comité régional d'énergie ;
- Les zones de « non accélération » (aucune zone de retenue) : vous pouvez très bien faire le choix de ne remonter aucune zone d'accélération ;
- Les zones d'exclusions : possibilité d'exclure 1 type d'énergie sur une commune. Sachez que le SRADDET (en cours de révision) fixe les objectifs sur la Région en matière d'énergies renouvelables : si un quota de zones pour 1 énergie est jugé insuffisant, certaines zones d'exclusions pourront être refusées pour essayer d'atteindre l'objectif fixé dans le SRADDET.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- PROPOSE une zone pour du photovoltaïque, parcelle ZB2
- AVONS pris note des zones identifiées pour l'éolien (carte de la DREAL) mais cette question est d'ordre territoriale et non communale. Nous souhaitons une cohésion des décisions avec les communes limitrophes sur ce sujet. Aucune enquête publique n'a été effectuée à ce stade.

Départ de M. LEMETTAIS Christophe à 21h 50

### **6~ Eglise**

- Devis travaux taille de pierres Délibération n°2024.010

Monsieur le Maire a contacté une entreprise spécialisée dans la taille de pierre pour rénover l'église extérieurement en complémentaires des devis de l'entreprise Carpentier.

Le devis présenté est à 18 409.30€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise L'artisan du patrimoine pour effectuer la demande de subvention.

### **Questions diverses**

- Ecole :

En septembre 2024, il y aura 86 élèves.

La commune d'Envronville a décidé de fermer son école et de passer une convention avec la commune d'Alvimare pour accueillir les enfants d'Envronville. Cette dernière avait sollicité la commune de Beuzeville la Guérard, mais elle a obtenu une réponse négative.

Un courrier a été envoyé à l'académie.

- Subvention 2024 :

Un récapitulatif des demandes de subvention (auprès des organismes) a été proposé au Conseil Municipal :

- Eglise : 48 815.11€
- Poteau incendie : 1 814€
- Bâtiment communal : 6 445€
- Afin d'aménager le jardin du presbytère, le conseil municipal accepte le devis M. CRAQUELIN Samuel pour l'esquisse d'aménagement à hauteur de 1800 € TTC.

- Le loyer communal ne subira pas d'augmentation en vue de son classement énergétique
- Feu d'artifice : le feu d'artifice pour la St Vaast aura lieu le dimanche 7 juillet. Une alternative de prestataire est proposée. Une demande de devis sera faite auprès de France Artifice, Entreprise BREZAC et un 3<sup>ème</sup> prestataire.
- Rue de la forge : une entreprise a été mandaté par la 3CA afin de relever les signalisations verticales et horizontales. Les demandes de ralentisseur et passage piéton sont toujours à l'ordre du jour
- Affaissement « rue verte » : un courrier à la SMEACC sera envoyé pour le rebouchage
- Préau : afin d'habiller le préau et le rendre plus attractif, une demande d'esquisse de fresque sera demandée à Mme DEVOS Ameline, étudiante aux Beaux-Arts à Rouen.
- Prochaine réunion aura lieu le mardi 9 avril pour le vote du budget 2024

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 35.